



Paris, le 12 mars 2025

Menaces sur la CNDP

Pour la première fois de son histoire, les salarié.es et les garant.es de la Commission nationale du débat public (CNDP) se préparent à faire grève. Parce que pour la première fois de son histoire, la CNDP est menacée structurellement, gravement et directement, dans ses missions et ses attributions.

Le projet de réforme par décret, lancé par le Gouvernement Attal, repris dans une version plus dure par le Gouvernement Barnier, et actuellement sur le point d'être signé par le Gouvernement Bayrou, permettrait ni plus ni moins que d'exonérer les projets industriels de toute participation du public obligatoire, peu importe leur nature ou leur ampleur. Mines, usines, projets d'exploitation pétrolière, de gaz de schiste, industries de toutes natures et de toutes tailles pourraient se lancer en France sans la moindre concertation garantie par la CNDP.

Le droit qu'ont les citoyens d'accéder aux informations relatives à l'environnement et de participer à l'élaboration des décisions publiques, pourtant garanti par la Charte de l'Environnement (article 7), pourrait être relégué à la seule enquête publique. Celle-ci ne permet ni le temps, ni les moyens nécessaires pour donner à la participation citoyenne la place qu'elle mérite.

Les arguments avancés pour attaquer la CNDP sont fallacieux : elle bloquerait les projets et découragerait les entrepreneurs ? Il n'en est rien. La majorité des industriels déjà passés par un débat public disent eux-mêmes que le débat leur a permis d'améliorer leur projet voire, dans certains cas, que c'était une étape indispensable à son bon déroulement. Le seuil au-delà duquel la saisine de la CNDP est obligatoire (600 millions d'euros) réserve cette procédure à des projets par nature très longs, et portés par de grands groupes industriels. Le mythe du petit entrepreneur découragé par cette démarche ne tient pas face à la réalité. **La CNDP n'empêche pas la réindustrialisation de la France, elle l'accompagne !** Le coût du débat (de 0,4% à 0,001% du coût du projet sur les derniers débats publics), payé par l'industriel et donc transparent pour les comptes publics, est anecdotique.

Une fois les projets industriels (peut-être son activité la plus emblématique de ces dernières années) sortis du champ de la CNDP, il ne restera plus au Gouvernement qu'à dégainer un projet de loi pour supprimer complètement une CNDP devenue l'ombre d'elle-même.

La logique à l'oeuvre pour affaiblir la CNDP est la même que celle qui menace aujourd'hui l'OFB, l'ADEME ou l'Agence Bio : diminuer la protection de l'environnement, affaiblir ceux qui en sont les garants, et donner des gages à l'extrême-droite qui, depuis longtemps, veut supprimer ces organismes.

Nous refusons cette régression démocratique et environnementale. Nous refusons de servir de monnaie d'échange avec l'extrême-droite pour négocier des arrangements politiques. La CNDP défend le droit des citoyennes et citoyens d'être informés et de pouvoir participer aux décisions concernant leur cadre de vie et l'environnement. Nous défendons le droit des générations actuelles et futures de pouvoir vivre dans un environnement sain. **La CNDP défend la démocratie**, participative et environnementale.

Pour toutes ces raisons, nous nous mettons en grève. Nous appelons le Gouvernement à abandonner cette réforme injuste, inutile et anti-démocratique. Nous appelons toutes celles et ceux qui nous soutiennent à se mobiliser pour faire pression sur ce Gouvernement, et à se battre pour défendre la démocratie.

En bref :

Les salariés de la Commission nationale du débat public (CNDP) préparent un mouvement de grève pour le 25 mars 2025, en réponse aux menaces qui la ciblent.

Ce sera le premier mouvement de grève depuis la création de la CNDP.

La CNDP est l'autorité indépendante garante du droit à l'information et à la participation du public sur l'élaboration des projets et des politiques publiques ayant un impact sur l'environnement. En savoir plus sur debatpublic.fr

Contact presse :

Florent Guignard

floguignard@gmail.com

06 47 73 59 01



Sne-FSU

2 rue Malmaison BAGNOLET

Permanence : 01 40 81 22 28/01 40 81 22 37